

COMMUNE D'AURIAC SUR VENDINELLE
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 15 AVRIL 2022

Nombre de conseillers	
Elus	14
En exercice	14
Présents	10
Votants	13
Absents	4

L'an deux mille vingt-deux, le 15 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune d'AURIAC-SUR-VENDINELLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

Date de la convocation

06 avril 2022

Date d'affichage

06 avril 2022

Présent(e)s : Mesdames Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT, et Messieurs Davy BRESSOLLES, Ghislain DE ROZIERES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL, Christophe WUYAM

Excusés : Madame Colette BRUN donne procuration à Monsieur Davy BRESSOLLES
Madame Véronique CHOLLET donne procuration à Madame Céline ESCUDIÉ
Monsieur Jacques PINEL donne procuration à Monsieur Christophe WUYAM

Secrétaire de séance : Madame Véronique ROQUES

La séance est ouverte à 20h05.

Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus :

- Maire : 24 083,16 €
- Adjoints : 2 800,32 €

I. Sujets soumis à délibération

DCM 2022-07 : Approbation du Compte de Gestion 2021

Un extrait du Compte de Gestion 2021 a été envoyé par mail aux membres du Conseil Municipal le 06 avril 2022.

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le comptable public.

Après s'être assuré que ce dernier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Après en avoir délibéré, par 13 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion du trésorier pour l'exercice 2021. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DCM 2022-08 : Approbation du Compte Administratif 2021

Un extrait du Compte Administratif 2020 a été envoyé par mail aux membres du Conseil Municipal le 06 avril 2022.

Sous la présidence de Monsieur Davy BRESSOLLES, deuxième adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

- Dépenses : 856 591,08 €
- Recettes : 923 457,97 €
- Excédent de clôture : 196 708,62 €

Investissement

- Dépenses : 145 225,71 €
- Recettes : 253 368,37 €
- Besoin de financement : 118 460,92 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 12 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2021.

DCM 2022-09 : Affectation de résultat de fonctionnement 2021

Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élève à la somme de 196 708,62 €, Monsieur le Maire propose d'affecter :

- 78 247,70 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement
- 118 460,92 € à l'article 1068 en recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, par 13 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2021 de la manière suivante :

- **78 247,70 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement**
- **118 460,92 € à l'article 1068 en recettes d'investissement**

DCM 2022-10 : Attribution des subventions aux associations

Dans le cadre de leurs activités, plusieurs associations ont sollicité auprès de la commune, une aide financière.

Certaines associations ont adressé un dossier à Monsieur le Maire, ce dossier comporte des informations sur l'association, sur la réalisation effective et conforme d'un programme en cas de subvention antérieure, sur un projet de réalisation et de financement d'une opération sur les ressources propres de l'association.

Au vu des demandes et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé :

- d'accorder aux associations listées ci-dessous, les subventions indiquées. Ces dépenses seront imputées au compte 6574.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

AICAF (Chasse Auriac)	200 €
Amicale du Lotissement	200 €
Anciens Combattants	200 €
Association Cantonale de Vulgarisation Agricole (Caraman)	80 €
Arc-en-ciel (Auriac)	200 €
Association des Parents d'Elèves d'Auriac-sur-Vendinelle	300 €
Boule Auriacaise	200 €
Centre des Jeunes Agriculteurs (Caraman)	80 €
Club du 3 ^{ème} âge	200 €
FNATH (Caraman)	50 €
Foyer Socio Educatif du collège François Mitterrand (Caraman)	200 €
Gym Auriacaise	200 €
Ecole de pétanque (Auriac)	200 €
Les Amis de Noumérens	200 €
Les Ruelles d'Auriac	2 700 €
Les Vieux Rouages (Auriac)	700 €
Mieux vivre chez soi	200 €
Mille et une saison (Auriac)	200 €
MJC d'Auriac	400 €
Prévention routière	50 €
Sapeurs-pompiers (Caraman)	100 €
Tennis	200 €
Union Sportive Auriacaise	2 000 €
Les Restaurants du Cœur	100 €
TOTAL	9 160 €

Après en avoir délibéré, par 9 voix « POUR », 2 voix « CONTRE » et 3 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal décide :

- D'ATTRIBUER les subventions ci-dessus aux associations au titre de l'année 2022.

DCM 2022-11 : Approbation du Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire présente par chapitre les prévisions envisagées.

Le budget est présenté équilibré par section, comme il suit :

FONCTIONNEMENT BP 2022	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits votés au titre du budget	1 112 192,70 €	1 033 945,00 €
+	+	+
RAR de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
+	+	+
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	78 247,70 €
=	=	=
TOTAL section de fonctionnement	1 112 192,70 €	1 112 192,70 €

INVESTISSEMENT BP 2022	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits votés au titre du budget	797 200,00 €	915 660,92 €
+	+	+
RAR de l'exercice précédent	0,00 €	
+	+	+
Résultat d'investissement reporté	118 460,92 €	0,00 €
=	=	=
TOTAL section d'investissement	915 660,92 €	915 660,92 €

Après en avoir délibéré, par 14 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal décide :

- **D'ADOPTER le budget primitif 2022 tel que présenté en séance.**

DCM 2022-12 : Adoption des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil Municipal les éléments estimatifs des bases pour l'année 2022 tels qu'ils figurent sur l'état de notification communiqué par la Direction Régional des Finances Publiques.

Monsieur le Maire propose de fixer comme suit les taux de références :

- **Taxe foncière propriétés bâties : 41,60 % (au lieu de 40,60 % en 2021)**
- **Taxe foncière propriétés non bâties : 101,24 % (au lieu de 100,24 € en 2021)**

Après en avoir délibéré, par 13 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 1 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER pour 2022 les taux indiqués ci-dessus.**

DCM 2022-13: Autorisations d'approuver le projet de réalisation des travaux d'urbanisme de la RD1 et de signature de la convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la sécurisation de la RD1

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation de la Route Départementale n°1, une étude préalable a été réalisée par le Cabinet VALORIS Géomètre Expert de REVEL. Afin de réaliser ces travaux d'urbanisation, il propose le devis de VALORIS Géomètre Expert pour un montant de 104 709,50 € HT.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'afin de permettre la réalisation de ces travaux d'urbanisation et de sécurisation de la RD1, une convention doit être établie entre le Conseil Départemental et la commune. Elle aura pour objet de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de l'opération et les modalités d'entretien.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le projet et la convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Après avoir délibéré, par 4 voix « POUR », 5 voix « CONTRE » et 5 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE :

- **de REJETER le projet de réalisation des travaux d'urbanisation de la Route Départementale n°1**

II. Sujets non soumis à délibération

- Prévoir une réunion de commission de travaux pour répondre à la demande de l'architecte concernant les travaux de l'école. La réunion à ce propos aura lieu le samedi 23 avril 2022 à 20h00.
- Prévoir une réunion pour la demande de prêt pour l'école.
- Monsieur le Maire informe avoir reçu une personne qui est très intéressée pour la boulangerie et l'épicerie.
- Faire l'inventaire des travaux du foyer et l'envoyer à l'architecte.
- L'inauguration du foyer aura lieu le Samedi 21 mai.
- La Mounjetade aura lieu le samedi 28 mai.
- Monsieur Davy BRESSOLLES informe avoir eu un appel de l'entreprise NEROCAN pour la livraison de l'enrobé (5 tonnes).
- Monsieur le Maire informe avoir reçu les capteurs de CO2 pour l'école. Les agents techniques vont les installer prochainement.
- Prévoir la délibération du Conseil Municipal du mois de mai : Tarif repas mounjetade (18 € par adultes, et 10 € par enfants)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00.

Ont signé les membres présents :

NOMS – PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
Roger PEDRERO	Maire	
Colette BRUN	1 ^{ère} Adjointe	Excusée – A donné procuration à Davy BRESSOLLES
Davy BRESSOLLES	2 ^{ème} Adjoint	
Céline ESCUDIÉ	3 ^{ème} Adjointe	
Jacques PINEL	4 ^{ème} Adjoint	Excusé – A donné procuration à Christophe WUYAM
Simone SPADOTTO	Conseillère Municipale	
Vincent PRADELLES	Conseiller Municipal	
Véronique CHOLLET	Conseillère Municipale	Excusée – A donné procuration à Céline ESCUDIÉ
Jean-Pierre SOUAL	Conseiller Municipal	
Véronique ROQUES	Conseillère Municipale	
Ghislain DE ROZIERES	Conseiller Municipal	
Séverine TRUDGETT	Conseillère Municipale	
Christophe WUYAM	Conseiller Municipal	
Laurent DUPUY	Conseiller Municipal	